



Password : C885RO



bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
.brussels

VOIE ELECTRONIQUE

Région de Bruxelles-Capitale

Nos références:

13/10/2025/BE/AUT/2.004.414/BWI/DFO/

FONDS DU LOGEMENT DE LA
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Monsieur Didier DUPONT

Rue de l'Eté 73

1050 Ixelles

Email:P0089.trefles3@fonds.brussels

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2025/2004414]

Votre contact : Fokan Damien - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/775 79 07

E-mail: dfokan@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

FONDS DU LOGEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - S.C.R.L.

Rue de l'Eté 73, 1050 Ixelles

Lieu d'exploitation : Rue des Trèfles 77, 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : **1822683**

Demande de modification de permis ayant pour objet : le remplacement de pompes à chaleur et la modification de la capacité des bassins d'orage

Monsieur,

Après examen de votre dossier de demande de transformations, nous estimons que les données fournies dans votre courrier du 01/10/2025 ne permettent pas d'évaluer les incidences de votre demande sur l'environnement.

Les documents décrits ci-dessous constituent des compléments d'information essentiels et nécessaires à l'instruction de votre dossier :

1. L'outil de classification des groupes de froid (pompes à chaleur) complété des installations concernées par la demande ainsi que par celles déjà autorisées (PAC des logements). Vous trouverez cet outil sur notre site internet en suivant le cheminement suivant :
<https://environnement.brussels/> → Réglementation → Obligations et autorisations → Installations de réfrigération → Respecter les conditions : une obligation légale.
2. Un plan localisant les pompes à chaleur du cabinet médical et relocalisant également les pompes à chaleur des logements. De fait, la notice récapitulative des modifications indique que celles-ci ont dû être déplacées pour s'adapter aux contraintes de constructions. Il y a lieu de nous fournir leur localisation à jour ;
3. Une étude acoustique démontrant le respect des normes de bruit pour les pompes à chaleur du cabinet médical. De fait, le rapport d'incidences mis à jour et la note explicative des modifications indiquent que les 2 PAC sont situées en terrasse. Le projet initial autorisé par le permis d'environnement prévoyait que la PAC de la crèche soit localisée en toiture où son impact sonore aurait été restreint pour les logements du projet ainsi que les habitations voisines. La modification demandée, plus particulièrement sa localisation sur la terrasse en intérieur d'îlot, risque d'augmenter l'impact sonore de l'exploitation pour les logements du projet et voisins.
En cas mise en évidence de dépassement des normes de bruit, il y a lieu de proposer des mesures concrètes qui pourront être mises en place afin de réduire le bruit de ces installations et de garantir le respect des normes.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



En conséquence, nous ne pouvons pas déterminer si les modifications auxquelles vous souhaitez procéder impliquent ou non une augmentation substantielle des nuisances et dès lors nous ne sommes donc pas en mesure de procéder à la modification de permis d'environnement demandée.

Si vous êtes en mesure de compléter votre dossier, **vous pouvez réintroduire** auprès de nos services **une nouvelle demande de modification de permis dûment complétée des éléments d'informations précisés dans ce courrier.**

Dans le cas contraire, vous devrez introduire une demande de permis d'environnement portant sur les installations décrites ci-dessus.

Nous vous rappelons que, sous peine d'infraction, vous devez avoir obtenu votre permis d'environnement avant d'entamer les transformations projetées.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours vous est ouvert, ainsi qu'à tout intéressé, auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.



Digitaal ondertekend door
Barbara Dewulf
27 oktober 2025 14:18

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe





AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Un Extension / Transformation de PE de classe 1B a été **refusé** par Bruxelles Environnement - BE le**10/2025** à FONDS DU LOGEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE situé Rue de l'Été 73 à 1050 Ixelles pour des installations situées à :

Rue des Trèfles 77,,1070 Anderlecht
Référence BE : 2.004.414

Refus de la demande de modification du permis d'environnement existant

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis • Avenue du Port 86C/3000 • 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 • F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels • www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis • Havenlaan 86C/3000 • 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 • F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels • www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le (*date de fin de l'affichage + 30 jours*)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (*durée d'affichage : 15 jours*)
par (Nom, prénom) :
Signature :



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

Een Uitbreiding / wijziging milieuvergunning van klasse 1B werd door Leefmilieu Brussel - LB aan WONINGFONDS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST gelegen Zomerstraat 73 te 1050 ELSENE **geweigerd op/10/2025** voor de uitbating gelegen:

Klaverstraat 77, 1070 Anderlecht

N° LB: 2.004.414

Weigering van een aanvraag van een wijziging van een bestaande milieuvergunning

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis • Avenue du Port 86C/3000 • 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 • F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels • www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis • Havenlaan 86C/3000 • 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 • F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels • www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :
.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op (*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)

door (naam + voornaam):

Handtekening :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis • Avenue du Port 86C/3000 • 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 • F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels • www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis • Havenlaan 86C/3000 • 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 • F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels • www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

